



COMMUNIQUE DE PRESSE

Prise de position des JDCVr sur les principes adoptés par le plénum de la Constituante

Les JDCVr ont analysé les principes adoptés par la Constituante. Nous saluons le travail important qui a été réalisé en commission et au plénum. Nous sommes globalement satisfaits de l'orientation générale de ces principes. Notre prise de position s'articule autour de 12 points principaux que nous souhaitons mettre en évidence.

En tant qu'acteur institutionnel du canton, les JDCVr ont répondu aux questions de la consultation sur les principes adoptés par le plénum de la Constituante. Au terme de discussions constructives au sein de notre jeunesse de parti, nous tenons à relever notre position claire sur les 12 thématiques suivantes :

1. Non à l'élection du Conseil d'Etat au système proportionnel ;
2. Oui à l'objectif de neutralité carbone, mais non à l'instauration d'une cour environnementale ;
3. Oui à la parité entre le nombre de députés et de députés-suppléants ;
4. Oui à un congé parental, mais au niveau fédéral et pas au niveau cantonal ;
5. Non au droit de vote dès 16 ans ;
6. Non à la suppression du double frein aux dépenses et à l'endettement ;
7. Oui à un préambule qui s'appuie sur le passé pour regarder vers le futur ;
8. Non à la suppression des sous-circonscriptions électorales ;
9. Non au droit de vote des étrangers ;
10. Non aux quotas au sein des autorités politiques ;
11. Non à la diminution du quorum pour l'obtention d'un siège au Grand Conseil en dessous de 8% ;
12. Oui à un droit fondamental à la protection de la sphère privée dans le monde numérique.

Nous espérons que nos remarques seront prises en compte et nous nous réjouissons de lire l'avant-projet qui sera élaboré par la Constituante.

Sion, le 9 avril 2021

Annexe : bref argumentaire sur nos 12 prises de positions

Personnes de contact

Tristan Neurohr, Président des JDCVr, 079 580 37 68

Roger Maret, Vice-président des JDCVr, 079 725 47 95

ANNEXE AU COMMUNIQUE DE PRESSE

Bref argumentaire sur les 12 prises de position des JDCVr sur les principes adoptés par le plénum de la Constituante

Soucieux de fonder notre prise de position sur une base solide, nous fournissons ci-après un bref argumentaire pour chacun des points principaux que nous avons relevés.ⁱ

1. Les JDCVr sont d'avis qu'un conseiller d'Etat doit être une personnalité reconnue par une majorité de la population pour ses qualités et ses compétences. Si l'on comprend l'importance d'une certaine représentativité de la population dans le parlement qui établit les lois, elle nous apparaît comme inutile dans l'exécutif qui les mettra en œuvre. Un conseiller d'Etat est un homme de dossiers et de terrain. Les compétences et les qualités requises pour siéger au Conseil d'Etat étant très différentes de celles nécessaires pour le Grand Conseil, il nous apparaît comme évident que le mode d'élection à ces deux fonctions soit différent. Nous voulons ainsi éviter, comme cela a pu s'observer dans certaines élections au système proportionnel, qu'une personne plébiscitée par la population soit évincée au profit d'une autre moins connue à cause du mode d'élection. Par ailleurs, en raison notamment des coûts importants qu'engendrerait l'augmentation du nombre de conseillers d'Etat, nous sommes en faveur du maintien d'un Conseil d'Etat à 5 membres.

2. Les JDCVr veulent moins d'articles constitutionnels pour une protection de l'environnement plus efficace et pragmatique. La durabilité et l'atteinte, à terme, de la neutralité carbone sont des thématiques importantes à nos yeux. Toutefois, la réalisation de ces objectifs ne passera pas par de belles déclarations d'intention ou des mécanismes technocratiques. Au contraire, seule une prise de conscience réelle de ces enjeux par la population de notre canton permettra d'atteindre des objectifs ambitieux. Nous soutenons, pragmatiquement, l'inscription de certains objectifs de protection de l'environnement dans un article dédié, mais nous rejetons l'instauration d'une cour environnementale.

3. Les JDCVr souhaitent maintenir le même nombre de députés que de députés-suppléants. Sous sa forme actuelle, la fonction de député-suppléant est une spécificité de notre canton qui doit perdurer. Elle permet d'assurer la relève politique et contribue à une meilleure représentativité des âges et des professions au sein du législatif cantonal. Le ratio de 3 députés pour 2 suppléants proposé par la Constituante ne répond à aucune logique selon nous et n'entraînerait aucune économie financière pour le canton. Nous souhaitons donc qu'à l'avenir également, le nombre de députés soit égal à celui de suppléants.

4. Les JDCVr tiennent à rappeler leur soutien à la mise en place d'un véritable congé parental sur le plan fédéral en remplacement des actuels congés maternité (14 semaines) et paternité (2 semaines). Le canton ne peut pas aller en dessous des minima fédéraux. Dès lors, pour introduire un congé parental sur le plan cantonal, il faudrait obligatoirement rajouter 2, 3, 4, voire même davantage de semaines en plus des 16 semaines « fédérales ». De plus, le financement de cette assurance, en l'état non chiffré, incomberait uniquement aux travailleurs et employeurs du canton, ce qui n'est pas souhaitable. Les JDCVr sont pour un congé parental fédéral, mais, en l'état, pas pour un congé parental cantonal !

5. Les JDCVr refusent d'abaisser l'âge du droit de vote de 18 à 16 ans. En effet, nous estimons que le droit de vote doit être obtenu en même temps que la majorité. En Suisse, les jeunes de plus de 18 ans sont libres de faire des choix et en sont responsables. Nous estimons qu'il serait contradictoire qu'un jeune de 16 ans puisse engager la société mais ne puisse pas engager sa responsabilité personnelle. De plus, à 16 ans, les jeunes qui s'intéressent à la politique peuvent rejoindre des jeunesse de parti et ainsi se sensibiliser à la chose publique.

6. Les JDCVr sont en faveur du maintien du double frein aux dépenses et à l'endettement. L'introduction du double frein a été acceptée à une large majorité (72.01%) par la population valaisanne en 2002. Nous sommes d'avis que cette règle doit être maintenue, parce qu'elle favorise des finances publiques saines et évite de reporter des charges trop importantes sur les générations futures par un endettement excessif. De plus, le fonds FIGI et la réserve de politique budgétaire, créés lors des sessions de mai 2018 et novembre 2020 du Grand Conseil, permettent, dans la pratique, une marge de manœuvre importante pour équilibrer les finances cantonales à long terme.

7. Les JDCVr pensent que le préambule, ayant une valeur symbolique, doit s'appuyer sur le passé pour regarder vers le futur. Le préambule d'une constitution est la clé d'une portée musicale. Si elle ne participe pas directement à la mélodie, elle est le point de repère qui nous permettra de la lire. Ainsi, le préambule donnera le ton de la Constitution et sera le fil conducteur de sa mélodie. Il nous semble important de baser ce texte sur les valeurs spirituelles et chrétiennes qui ont façonné le Valais. Dès lors, c'est conscients et fiers de notre héritage et de la responsabilité qui nous incombe d'en être digne que nous pouvons asseoir les fondements du Valais de demain.

8. Les JDCVr s'opposent à la suppression des 14 sous-circonscriptions électorales. Cette suppression aurait plusieurs effets négatifs. Les régions périphériques seraient sous-représentées, voire plus représentées du tout, alors qu'une surreprésentation des grandes agglomérations est à craindre. La priorité serait donnée aux besoins des grands centres économiques alors que les thèmes régionaux passeraient au second plan. Nous redoutons une certaine politique élitiste, qui exclurait les régions avec des besoins et des attentes spécifiques. En dernier lieu, nous pensons que l'apprentissage politique pour les jeunes se fait actuellement au niveau local et que cet aspect se retrouverait affaibli.

9. Les JDCVr sont d'avis que le droit de vote et d'éligibilité doit s'obtenir au terme d'un processus d'intégration réussi qui débouche sur la naturalisation. Les droits politiques sont le fondement de notre démocratie. Il est nécessaire que les citoyens qui les exercent soient familiarisés avec le système de valeurs de notre société. Ils doivent maîtriser nos langues, connaître nos us et coutumes. Il est également important qu'ils aient l'intention de s'établir dans le canton de manière durable pour prendre des décisions dans une vision de long terme. Ces conditions sont vérifiées non pas par l'obtention d'un permis C mais bien par la naturalisation. Enfin, plusieurs études ont démontré que les personnes naturalisées avaient un taux de participation significativement plus important que leurs homologues titulaires du permis C, dans les cantons ayant introduit ce droit.

10. Les JDCVr pensent que les femmes n'ont pas besoin de quotas pour s'imposer en politique. Il nous paraît erroné de croire que les quotas sont la solution à la sous-représentativité féminine. Au contraire, nous devons davantage encourager les femmes à se présenter en politique grâce aux différentes formations politiques. Le taux de femmes sur les listes ne cesse d'augmenter d'année en année (députation PDC en 2017 = 30% de femmes ; en 2021 = 43% de femmes). Enfin, pour les JDCVr, la priorité doit avant tout être mise dans la qualité des personnalités nommées ainsi que dans le choix démocratique des électeurs. En effet, la mise en place de quotas serait anti-démocratique.

11. Les JDCVr souhaitent que le quorum pour l'obtention d'un siège au Grand Conseil soit maintenu à 8%. Nous regrettons que la question du maintien du quorum à 8% ne soit pas posée dans le cadre de la consultation, ce qui donne l'impression à la population qu'une baisse du quorum est inéluctable. Pour rappel, légalement, il est possible de prévoir librement un quorum jusqu'à 10%. Le quorum a un rôle essentiel pour la vitalité d'une démocratie, car il permet d'éviter une trop grande fragmentation du Parlement, ce qui pose de nombreux problèmes (formation de groupes, travail en commission, etc). De plus, avec le système de la bi-proportionnelle ou de la proportionnelle simple sans sous-arrondissements, le quorum dit « naturel » peut se situer à moins de 4% dans certains arrondissements. Dès lors, le maintien d'un quorum légal à 8% est nécessaire.

12. Les JDCVr soutiennent la mise en place d'un droit fondamental à la protection de la sphère privée dans le monde numérique. Effectivement, le monde numérique évolue rapidement, souvent trop rapidement pour que chaque personne puisse y évoluer d'une manière équivalente et en toute sécurité. Les enjeux liés au traitement des données privées représentent un défi majeur. Il est important de doter la Constitution d'une base juridique traitant de la question afin de se positionner proactivement et ne pas subir les futures adaptations.

Sion, le 9 avril 2021

ⁱ Par souci de lisibilité, le genre masculin est utilisé tant pour désigner les femmes que les hommes.